

## Délibération 16\_2022 du Comité Syndical

Séance du 12 avril 2022

L'an deux mil vingt deux, le 12 avril à 18H30, le Comité Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Christian COLOMBET, Président.

**Présents** : Christian DELSARTE, Pascal BAUDE, Samuel BEAUGIRAUD, Michel MARTIN, Damien BOGIRAUD, Christian COLOMBET, Patrick ANDRE, René BILLON, Lionel COMBRET, Pascal CLAUDEL, Gérard ROBERTON, Pascal BIANUCCI, Gilles FLORENT, Christophe FAURE, Pascal BIGI, Claude RENAUD, Christelle DEFRANCE, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Alain GIRARDET, Marc THIECHARD, Jean Pierre BANC, Jean Luc COMBRISSON, Etienne LARAT, Hélène LE MEUR

**Absents excusés** : Jean ABRIAL, Vincent ROBIN, Matthieu ROCHE, Philippe MILAN, Jacques LUYTON, Jean Jacques PEYTEL, Richard BETTON, Patrick GRANGER, Cédric CALLET, Maurice ORIOL, Félicien GIRARDET, Claude FOUREL, Francis DUMAS

**Procuration** : Jean ABRIAL à Christian DELSARTE, Vincent ROBIN à Michel MARTIN, Philippe MILAN à Pascal CLAUDEL, Jacques LUYTON à Lionel COMBRET, Richard BETTON à Christian COLOMBET, Maurice ORIOL à Christophe FAURE, Félicien GIRARDET à Christelle DEFRANCE, Claude FOUREL à Gilbert MOUNIER-VEHIER

### **OBJET** : Installation de Panneaux photovoltaïques et durée d'amortissement

Face aux fortes augmentations des tarifs de l'électricité et dans un soucis environnemental, l'installation de panneaux photovoltaïques a été envisagé.

Monsieur le Président présente ce projet qui consiste à l'implantation de 4 trackers permettant d'assurer 53% de la consommation électrique du site des Marais. Le montant prévu des travaux est d'environ 250 000.00 HT pour une durée d'amortissement de 20 ans.

Après délibérations, le Comité Syndical :

- Approuve le lancement d'une consultation sous forme de MAPA pour l'installation de panneaux photovoltaïques pour un montant de marché d'environ 250 000 € HT;
- Fixe la durée d'amortissement à 20 ans ;
- et Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cette opération ;

Ainsi délibéré les jours mois et an ci-dessus.

Pour Copie conforme  
Le Président  
Christian COLOMBET

